



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2017**

Le Conseil Municipal de la Commune de RONTALON (Rhône) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FROMONT, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 septembre 2017.

Présents : Mrs et Mmes Christian FROMONT ; Jean-Yves BOUCHUT ; Pascale PIECHON ; Jean-Paul THORAL ; Christèle CROZIER ; Michel JOYAUX ; Andrée ZUPPETTI ; Sylvianne MARDUEL ; Audrey STANIS

Secrétaire : Audrey STANIS

Absents excusés : François ISOREZ ; Franck GREGOIRE donne pouvoir à Pascale PIECHON ;

Absents : Eric CARRA ; Valérie SALIGNAT

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la séance du 04 septembre 2017
- Modification de temps de travail
- Règlement du cimetière communal
- Convention de mutualisation de pose et dépose des illuminations
- Conventions d'occupation temporaire des toitures de la salle des fêtes et du local voirie de Fondrieu par les Centrales Villageoises en Pays Mornantais
- Adhésion à la fondation du patrimoine
- Rapport d'activités de la COPAMO
- Rapport d'activités du SIEMLY
- Rapport d'activités du MIMO
- Compte-rendu des commissions
- Compte-rendu COPAMO
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 04 SEPTEMBRE 2017

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 04 septembre 2017 à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

MODIFICATIONS DE TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire expose que le retour à la semaine de 4 jours induit une diminution du temps de travail de trois agents qui assuraient l'animation des temps d'activités périscolaires et la garderie du mercredi midi. Il propose au conseil municipal de modifier le temps de travail annualisé des trois postes comme suit :

- ATSEM : passage de 30,69 h à 28,47 h hebdomadaires
- Adjoint technique territorial : passage de 30,92 h à 28,08 h hebdomadaires



- Adjoint territorial d'animation : passage de 29,48 h à 28,01 h hebdomadaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire,

DÉCIDE :

- De porter, à compter du 1^{er} octobre 2017, le temps de travail d'une ATSEM de 30,69 à 28,47 h hebdomadaires annualisées
- De porter, à compter du 1^{er} octobre 2017, le temps de travail d'une adjointe technique territoriale de 30,92 à 28,08 h hebdomadaires annualisées
- De porter, à compter du 1^{er} octobre 2017, le temps de travail d'une adjointe territoriale d'animation de 29,48 à 28,01 h hebdomadaires annualisées

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 25/04/2016, le conseil municipal avait modifié le tarif des concessions du cimetière communal. Toutefois, le règlement du cimetière n'avait pas été mis à jour à cette occasion.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier les passages du règlement faisant mention des tarifs par les tarifs actuels.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

APPROUVE la mise à jour des tarifs sur le règlement du cimetière communal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

CONVENTION DE MUTUALISATION DE POSE ET DEPOSE D'ILLUMINATIONS

Monsieur le Maire expose la proposition de mutualisation des moyens matériels et humains en vue de l'installation des illuminations de fin d'année avec les communes de Chassigny, Mornant, Saint Andéol le Château, Saint Jean de Touslas, Saint Laurent d'Agnay. La commune de Chassigny prendra à sa charge la réservation du matériel et son paiement et refacturera ensuite à chaque commune les frais engagés.

La pose devrait avoir lieu le 14/11/2017 et la dépose le 16/01/2018.

Cette mutualisation fait l'objet d'une convention que Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation pour la pose et la dépose des illuminations.

CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DES TOITURES DE LA SALLE DES FETES ET DU LOCAL VOIRIE DE FONDRIEU PAR LES CENTRALES VILLAGEOISES DU PAYS MORNANTAIS



Monsieur le Maire expose les conventions avec les Centrales Villageoises du Pays Mornantais concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces conventions et tout document y afférent.

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire rappelle que le diagnostic de l'église réalisé en 2016 fait état de travaux à réaliser de première urgence pour un montant de 430 046,04 € TTC. Il expose que la Fondation du Patrimoine peut aider la commune à mener une campagne de levée de fonds privés pour ces travaux.

Pour cela, il convient de déposer un pré dossier qui, s'il est admis, requerra une adhésion à la Fondation du Patrimoine. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un pré dossier.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, ouï cet exposé et après en avoir délibéré l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un pré dossier auprès de la Fondation du Patrimoine.

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DE LA COPAMO

Christèle CROZIER expose le rapport d'activités 2016 de la COPAMO. Elle précise que le rapport d'activité est consultable en mairie.

Le projet de territoire, construit et porté par les communes et la COPAMO a défini 5 enjeux à l'horizon 2030 : un territoire solidaire, pour entreprendre, tourné vers les énergies positives, de villages en réseaux et participatif.

5 orientations prioritaires ont été identifiées dans le plan de mandat et ont été déclinées en 2016 dans les actions suivantes :

Orientations	Actions 2016
Orientation 1 – Se mobiliser sur 3 projets d'envergure	<ol style="list-style-type: none">1. Renforcer la solidarité entre communes<ul style="list-style-type: none">– Université des élus sur les nouvelles solidarités– Mutualisation, définition d'objectifs prioritaires : commandes d'achat public, signalisation, réflexion sur l'Accueil Ressources Intercommunales– Voirie : 1 991 000 € de travaux réalisés sur la voirie d'intérêt communautaire2. Ouvrir l'extension des Platières pour favoriser l'emploi<ul style="list-style-type: none">– Projet d'extension des Platières : réalisation du diagnostic et construction de scenarii, lancement de la définition du schéma de référence3. Définir un projet éducatif jeunesse de 0 à 18 ans<ul style="list-style-type: none">– Gestion des crèches– Construction du projet de délégation de service public avec la SPL Enfance en Pays Mornantais (EPM) pour la jeunesse– Hébergement de la SPL EPM, de la Société Lyonnaise pour l'Enfance et l'Adolescence
Orientation 2 – Engager	<ol style="list-style-type: none">1. Mutualiser les outils de revitalisation des centres-bourgs



<p>des projets illustrant notre exemplarité au sein de la Région</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Revitalisation des centres-bourgs de Soucieu et Mornant : signature de la convention avec le Préfet de Région et mise à disposition des communes d’un agent co financé par l’Etat – Lancement d’une étude « Opération Programmée pour l’Amélioration de l’Habitat » Centres bourgs – Conventonnement avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement <p>2. Créer une MSAP : Maison des services au public</p> <ul style="list-style-type: none"> – Obtention par la Préfecture du label, signature des conventions avec la CAF, la CARSAT, la MSA, la CPAM et Pôle Emploi – Formation des agents médiateurs par les opérateurs
<p>Orientation 3 – Assurer la pérennité de nos marqueurs d’identité</p>	<p>1. Une terre agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> – PENAP / PSADER : soutien aux projets agricoles et sensibilisation du grand public – Animations scolaires avec Naturama dans 4 classes – Versement d’une aide aux agriculteurs après la grêle du 24 juin – Collecte de pneus et de plastiques agricoles <p>2. Un territoire solidaire de services aux habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> – Espace culturel : 9 643 entrées pour les spectacles, 28 901 pour le cinéma – Centre aquatique : 209 853 entrées – Passerelle Enfance/Crèches/RAMI : 341 004 heures d’accueil en crèche – Bureau info jeunesse / Point cyb : 1 200 personnes accueillies, 147 pass ado – Solidarité : 104 accueillis pour RSA, 221 jeunes accueillis à la mission locale – Vieillesse/Handicap : soutien à l’AMAD, l’ADMR, Un autre Regard... – PIG/Habitat : soutien à la production de logements à Saint Sorlin, financement de 21 projets d’amélioration ou d’adaptation <p>3. Un territoire à énergie positive</p> <ul style="list-style-type: none"> – Photovoltaïque : soutien à la création de la SAS Centrales Villageoises en Pays Mornantais – Forum sur la transition énergétique du 4 juin – Sobriété énergétique : animations scolaires, soirées pros éco-habitat, fonds de concours pour les communes « maîtrise de l’énergie et développement de l’énergie solaire » – Eco mobilité : acquisition de 4 vélos à assistance électrique, fonds de concours pour les projets de cheminements doux
<p>Orientation 4 – Proposer des actions innovantes et ambitieuses génératrices d’économies ou de recettes</p>	<p>1. Mise à jour de la prospective financière jusqu’en 2020 conforme au plan de mandat avec le choix politique de ne pas augmenter la pression fiscale</p> <ul style="list-style-type: none"> – Objectif pour 2016 : 200 000 € de baisse de dépense – Résultat obtenu : 349 000 € d’économies réalisés <p>2. Recettes ou économies sur les biens immobiliers</p> <ul style="list-style-type: none"> – Mise en vente du Gîte des Arches et de deux bâtiments – Résiliation de baux de locations suite au regroupement des services <p>3. Préparation de l’optimisation de l’exercice des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> – Passage de la jeunesse en délégation de service public en 2017 – Mutation de l’organisation technique – Transfert de l’offre de services emploi- formation à Sud-Ouest-Emploi – Mutualisation de l’accueil à travers la MSAP – Réflexion sur le mode de gestion du centre aquatique <p>4. A l’écoute des appels à projets et des nouveaux financements</p>
<p>Orientation 5 – Réussir la</p>	<p>1. Regroupement des services à l’Espace COPAMO en avril 2016</p>



mutation et l'organisation technique	2. Organisation en 4 secteurs homogènes pour des services plus interactifs : <ul style="list-style-type: none">– Moyens généraux– Technique, aménagement et transition énergétique– Services à la personne– Développement et projets
---	---

RAPPORT D'ACTIVITES 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA REGION MILLERY-MORNANT

Jean-Yves BOUCHUT, délégué de Rontalon au MIMO, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2016 du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région Millery-Mornant.

Nombre d'abonnés :	11 331 au 01/01/2016
Volume produit :	1 384 957 m ³
Volume importé :	91 724 m ³
Volume vendu en gros :	39 377 m ³
Volume vendu aux abonnés :	1 186 070 m ³
Volume de fuite :	162 911 m ³
Evolution du prix facturé aux abonnés :	-0,74 %
Taux de conformité bactériologique :	100 %
Taux de conformité physico chimique :	100 %
Taux de renouvellement du réseau :	1,19 %

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Communication

- Christèle CROZIER rappelle aux responsables de commissions que les articles et photos doivent lui être transmis pour le 31/10/2017 au plus tard. L'appel aux sponsors sera fait dans le prochain petit Alanqué.
- Le Petit Alanqué a une nouvelle équipe suite à l'assemblée générale extraordinaire. La parution devrait reprendre au mois d'octobre.
- La brochure sur le civisme éditée à partir des dessins de Monsieur Hodoul sera distribuée aux enfants présents lors du dépouillement de l'élection du Conseil municipal d'enfants en présence de l'auteur.

Enfance

- La demande de subvention pour l'acquisition de deux TBI a été transmise.
- Pascale PIECHON expose que l'élection du nouveau Conseil Municipal d'Enfants aura lieu le vendredi 13 octobre 2017 à la Maison des Alanqués. Le dépouillement aura lieu vers 17h30. Le CME sera élu pour deux ans. Les candidats devront remplir une fiche de candidature. Les programmes seront affichés à l'école.

Jumelage

- Une réunion aura lieu le jeudi 5 octobre à 20h00 à propos de l'organisation des 20 ans du jumelage. Il est envisagé de coupler cet événement avec les 15 ans de la Soyeuse le week-end du 3 octobre 2018.



Bâtiments

- Jean-Yves BOUCHUT expose que les travaux de la mairie ont commencé. Le secrétariat a été déménagé au rez-de-chaussée, salle des mariages.
- Les travaux de restauration des cloches ont été réceptionnés.
- Les travaux d'installation des panneaux photovoltaïques comprennent quelques réserves. Il manque les certificats de conformité d'un organisme agréé pour que la réception puisse avoir lieu.

Développement durable

- Michel JOYAUX expose que des permanences d'un conseiller en rénovation énergétique pour les particuliers fait des permanences à la MSAP à l'Espace COPAMO. Ce conseil a pour but d'accompagner les particuliers souhaitant faire des travaux sur leurs bâtiments pour les aider à trouver les solutions techniques et aides financières adaptées à leur projet.
- Michel JOYAUX expose qu'une réunion a eu lieu sur la thématique des maisons passives qui peuvent constituer une poste de réflexion intéressante pour les bâtiments neufs.

Voirie

- Jean-Paul THORAL expose que les clôtures du terrain de sport et les paniers de baskets ont été posés. Il manque des travaux sur le portillon pour que la réception puisse avoir lieu.

Questions diverses

• Réseau des Bibliothèques

Monsieur le Maire expose la proposition de co financement du service de mise en réseau des bibliothèques de la COPAMO :

- La COPAMO garderait à sa charge les coûts de fonctionnement technique du logiciel et l'hébergement du poste du réseau au titre de l'animation des différents services culturels
- Au titre du Contrat Territoire Lecture, l'Etat et le Département prennent à leur charge 55% en moyenne sur 3 ans le coût du poste de coordinateur
- Les communes participeraient à la prise en charge des 45%. Pour Rontalon, cette participation en 2018 serait de 342,69 € de part fixe et de 453,10 € de part variable (la part variable étant estimée par rapport au nombre d'habitants).

Le Conseil municipal ouï cet exposé, approuve ce projet.

• SaintéLyon

Monsieur le Maire expose le trajet emprunté par la course SaintéLyon 2017. Le Conseil Municipal décide de donner un avis positif à ce tracé sous réserve que l'organisateur apporte toute garantie quant au nettoyage et à la remise en état des sites traversés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.